



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le 20/12/2024

ID : 081-218101632-20241211-2024_DEL98-DE



Séance du 11 DECEMBRE 2024

Commune
de
MAZAMET

2024 / 05 / 11

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

Conseillers Municipaux	
EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 28
REPRESENTES	: 5
ABSENT	: 0
VOTANTS	: 33

Date de Convocation : *04 DECEMBRE 2024*

Date d'Affichage : *04 DECEMBRE 2024*

Secrétaire de Séance : *Fabrice CAUQUIL*

Etaient présents :

FABRE Olivier, ROUQUETTE Françoise, AMALRIC André, MAUREL Agnès, PÉNÉLA Wilfried, ALBERT Corine, ASSÉMAT Christophe, LOUP Karine, BANCAL Philippe, BARENS Janine, ROQUES Christine, GORIN Serge, BERBESSOU Michel, KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José, MONNIER Laurent, ARMERO Séverine, MARTIN Michel, ESTRABAUD Josiane, PUECH Benoît, CÈNES Alexandre, ASSÉMAT AUGUSTO Clothilde, CAUQUIL Fabrice, BRIANT Jean-Michel, MARTY-MARINONE Evelyne, IOUALALEN Valentin, ESTRABAUD Guy, CARAGUEL Fabienne, CÈNES Frédéric.

Etaient absentes représentées :

CHABBERT Cécile par MAUREL Agnès
LAFONT Stéphanie par ALBERT Corine
ORIVÈS Elizabeth par ROUQUETTE Françoise
CASTAGNÉ Chantal par BANCAL Philippe
BORIES Pascale par ASSÉMAT Christophe

OBJET : Aide financière pour l'élimination des nids de frelons asiatiques

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du 15 décembre 2010 fixant les conditions et critères d'éligibilité pour bénéficier du programme d'aide financière pour l'élimination des nids de frelons asiatiques,

Vu le dossier de demande déposé par les administratrices et administrateurs désignés.

Considérant que cette affaire a été présentée au cours de la Commission Municipale « Finances, Intercommunalité, Ressources Humaines » du Mercredi 04 décembre 2024.

DECIDE, après en avoir délibéré,

- D'accorder les aides financières suivantes :

N°	BENEFICIAIRES		MONTANT INTERVENTION	SUBVENTION ATTRIBUÉE
	Nom	Adresse		
2024-12	M. Jérôme MAINI	74 rue de Strasbourg	140,00 €	75,00 €
2024-13	M. & Mme Paul VIRGILE	6 rue de l'Oustal	210,00 €	75,00 €
2024-15	M. Francis JULIEN	39 rue des Près	120,00 €	75,00 €
2024-16	Mme Ghislaine PUECH	66 rue Ventose	130,00 €	75,00 €
2024-17	M. & Mme Bernard SOULET	58 avenue de la Chevalière	150,00 €	75,00 €
2024-18	M. Michel NEGRE	620 chemin de la Bouffarde	120,00 €	75,00 €
2024-19	M. Francis ESTRABAUD	Boulevard Raymond d'Hautpou	150,00 €	75,00 €
2024-20	M. Maurice MALIKI	78 rue de la Resse	150,00 €	75,00 €
2024-21	M et Mme Gérard BRIEU	25 rue Léminade	180,00 €	75,00 €
2024-22	Mme Laurence GUIRAUD	4 Ter rue de Lapeyrouse	150,00 €	75,00 €
2024-23	Mme Annie MARTIN	19 rue de la Barre	150,00 €	75,00 €
				1 650,00 €
				825,00 €

*La délibération est adoptée par 32 voix présentes et représentées,
Mme Josiane ESTRABAUD n'ayant pas pris part au vote*

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Fabrice CAUQUIL



Le Maire,

Olivier FABRE

*Acte télétransmis en Sous-Préfecture
Et certifié exécutoire le*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.